À l’attention de Madame la Présidente et des membres de la commission d’enquête publique unique SCoT-AEC et PDM de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération

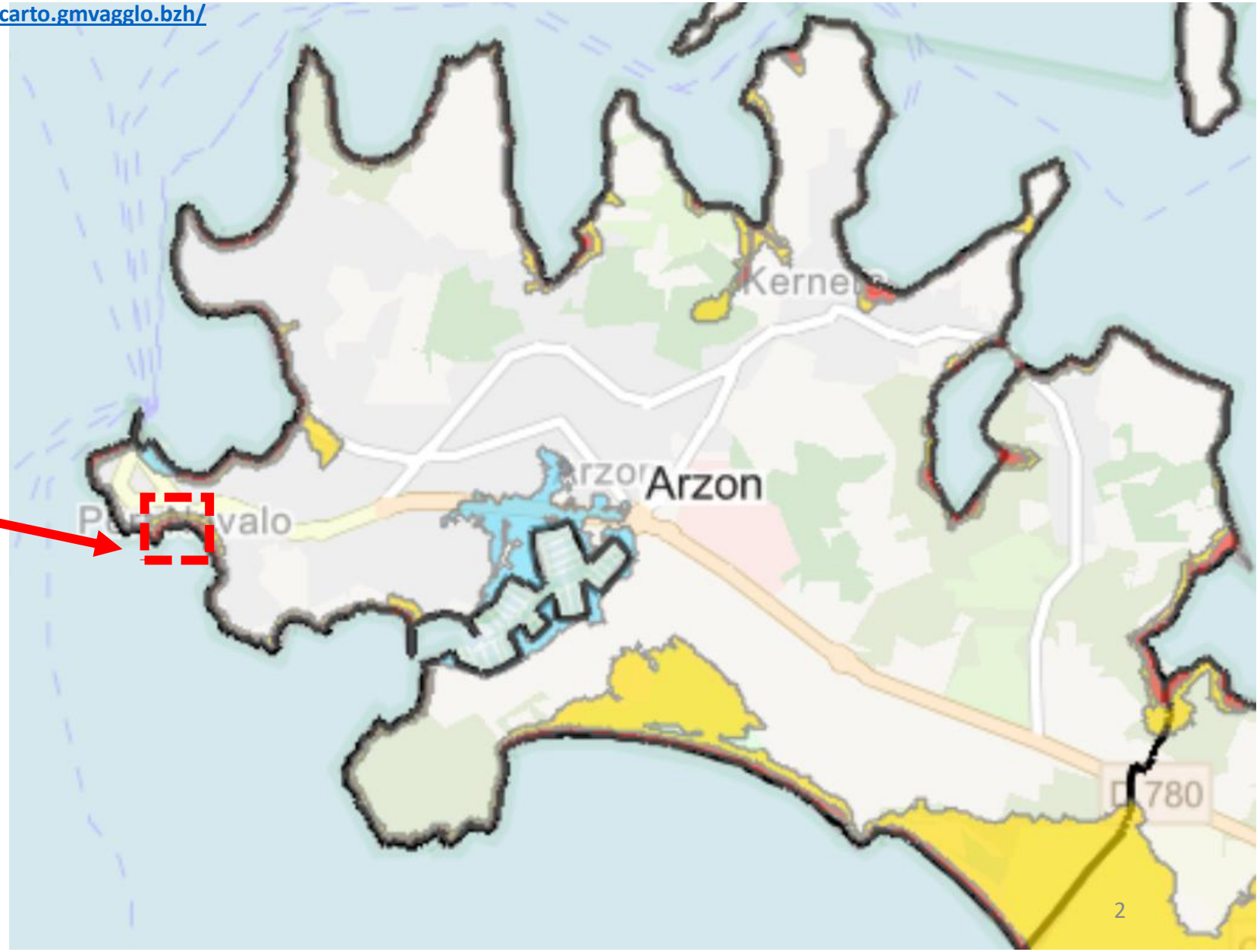
Objet : Contribution individuelle au projet de SCoT – Contestation des fondements techniques de la cartographie du recul du trait de côte – Demande de rendre un avis défavorable aux dispositions du SCOT concernant le trait de côte, de réexamen et de nouvelle étude indépendante
Parcelle N°AE230

Arzon, le 13 novembre 2026

Carte de GMVA utilisées pour la plannification du SCoT-Localisation de la parcelle AE230 - Arzon/parcelle AE230

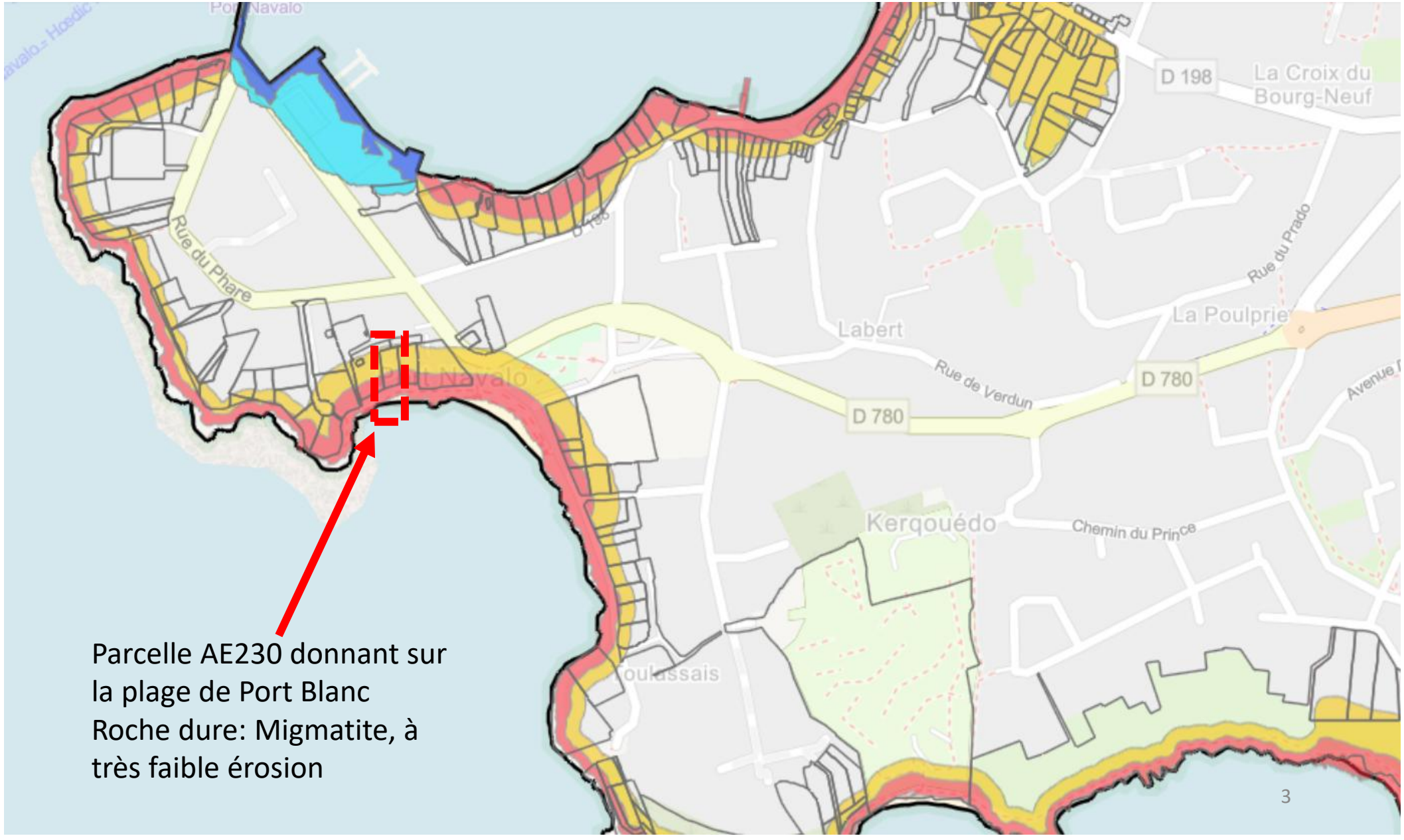
Cartographie du trait de cote à 30 et 100 ans – extrait de https://carto.gmvagglo.bzh/
16 septembre 2026
Rouge : projection à 30 ans
Jaune : projection à 100 ans

Parcelle AE230 donnant sur la plage de Port Blanc
Roche dure: type migmatite, à très faible érosion

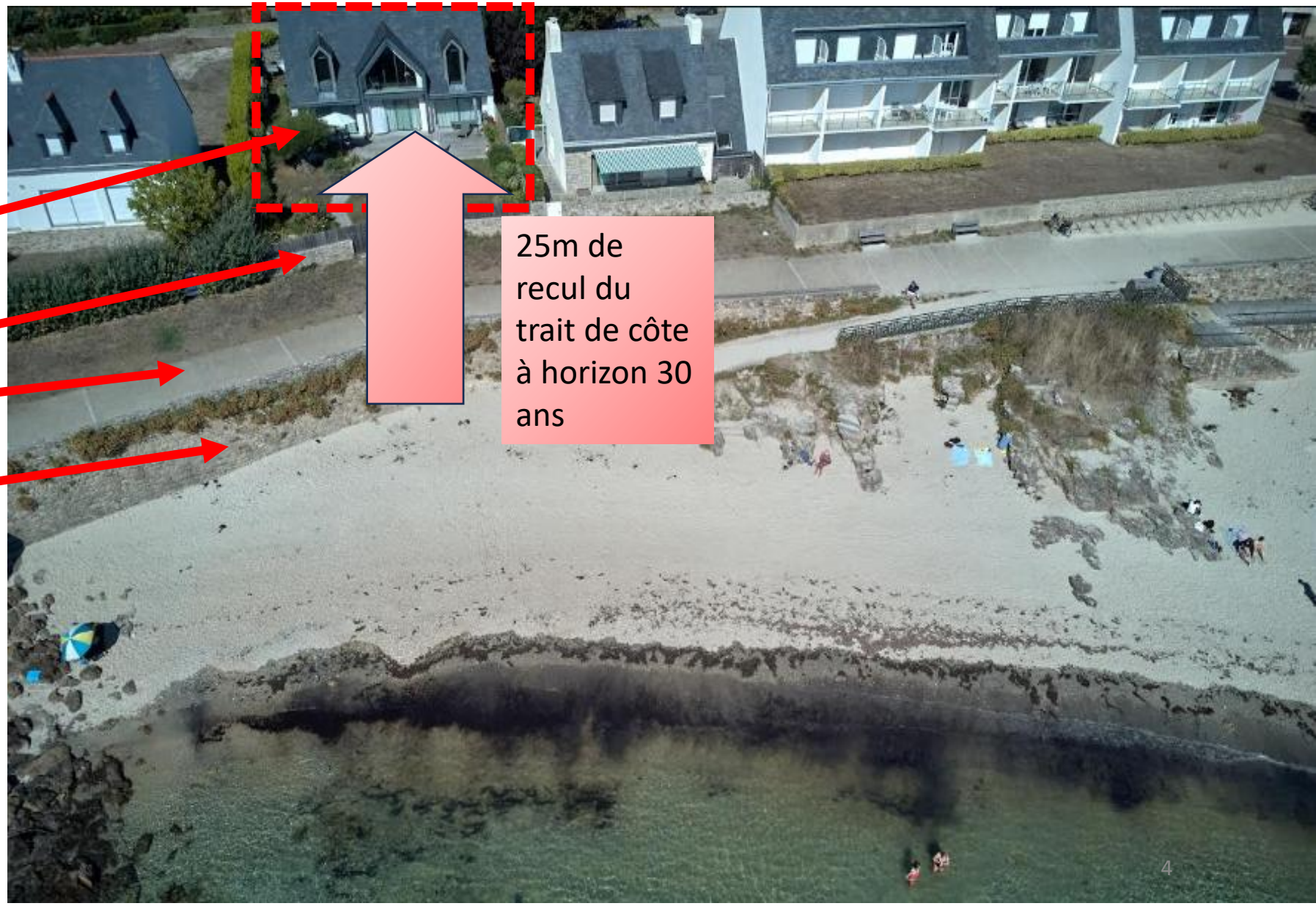


Localisation de la parcelle AE230 - Zoom plage de Port-Blanc/parcelle AE230

Cartographie du trait de cote à 30 et 100 ans – extrait de https://carto.gmvagglo.bzh/
16 septembre 2026
Rouge : projection à 30 ans
Jaune : projection à 100 ans



Parcelle AE230



Parcelle AE230 donnant sur la plage de Port Blanc:

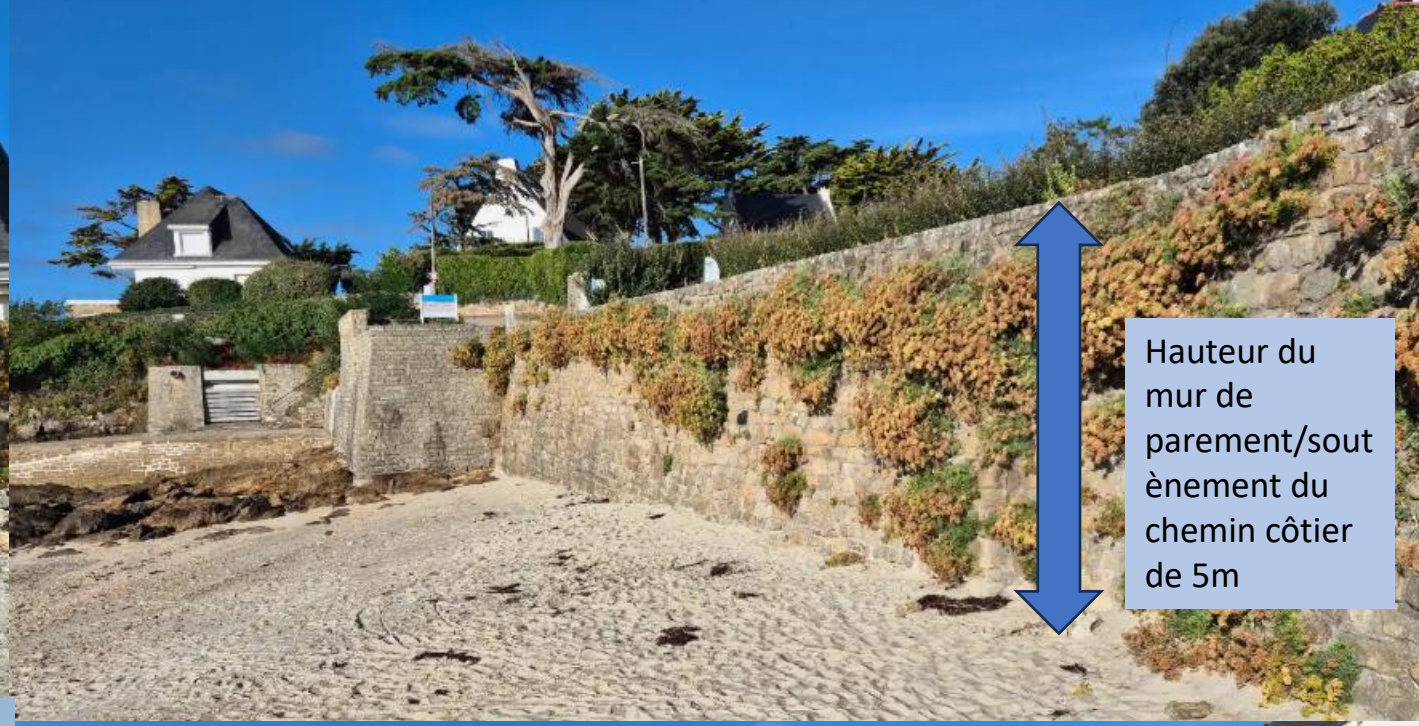
Muret délimitant la parcelle

Sentier côtier

Mur de parement

Situation
Parcelle AE230

Hauteur du mur de parement/soutènement du chemin côtier de 5m







Infrastructures existantes:

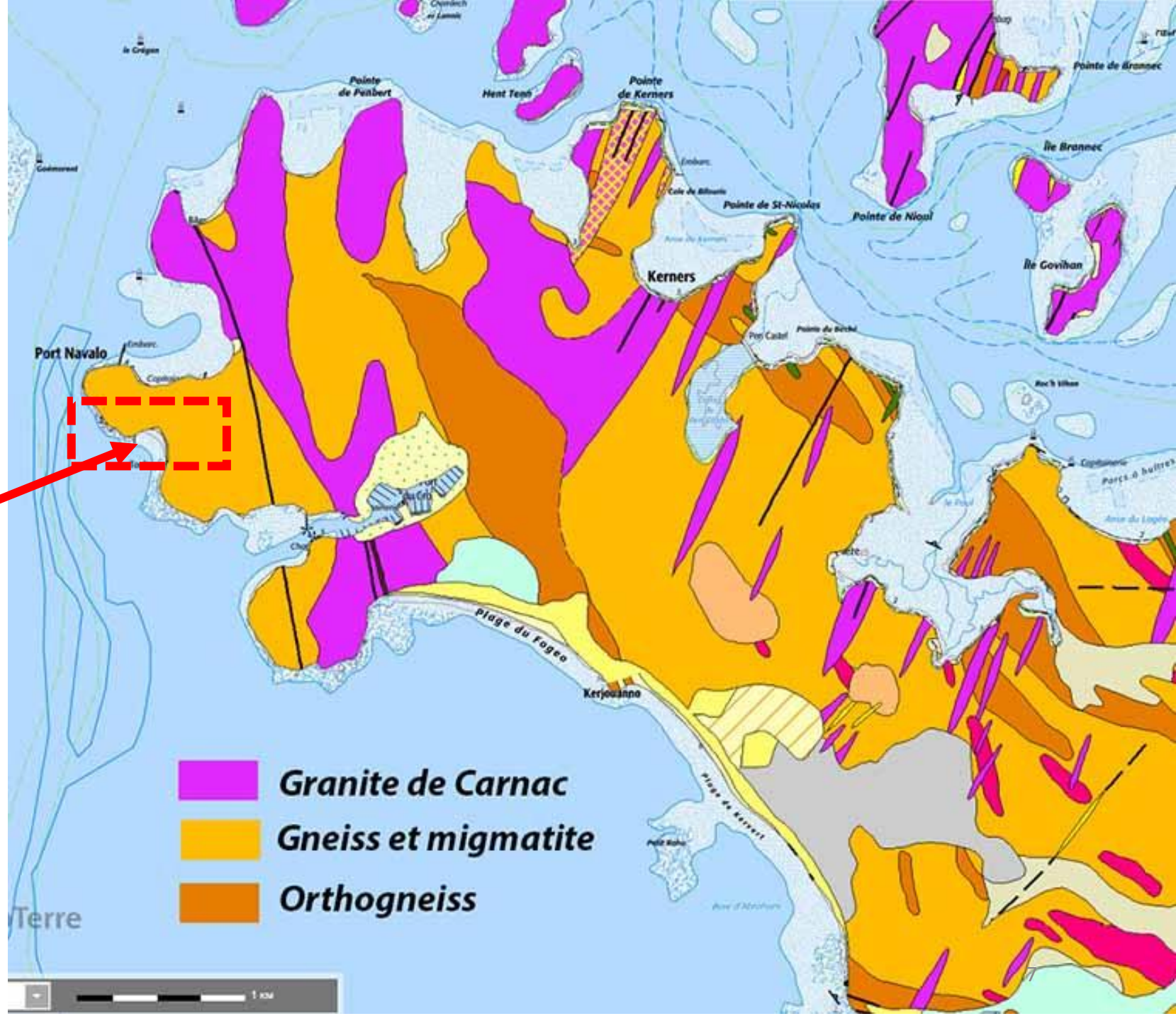
Mur de parement/soutènement du chemin côtier à la plage de Port-Blanc





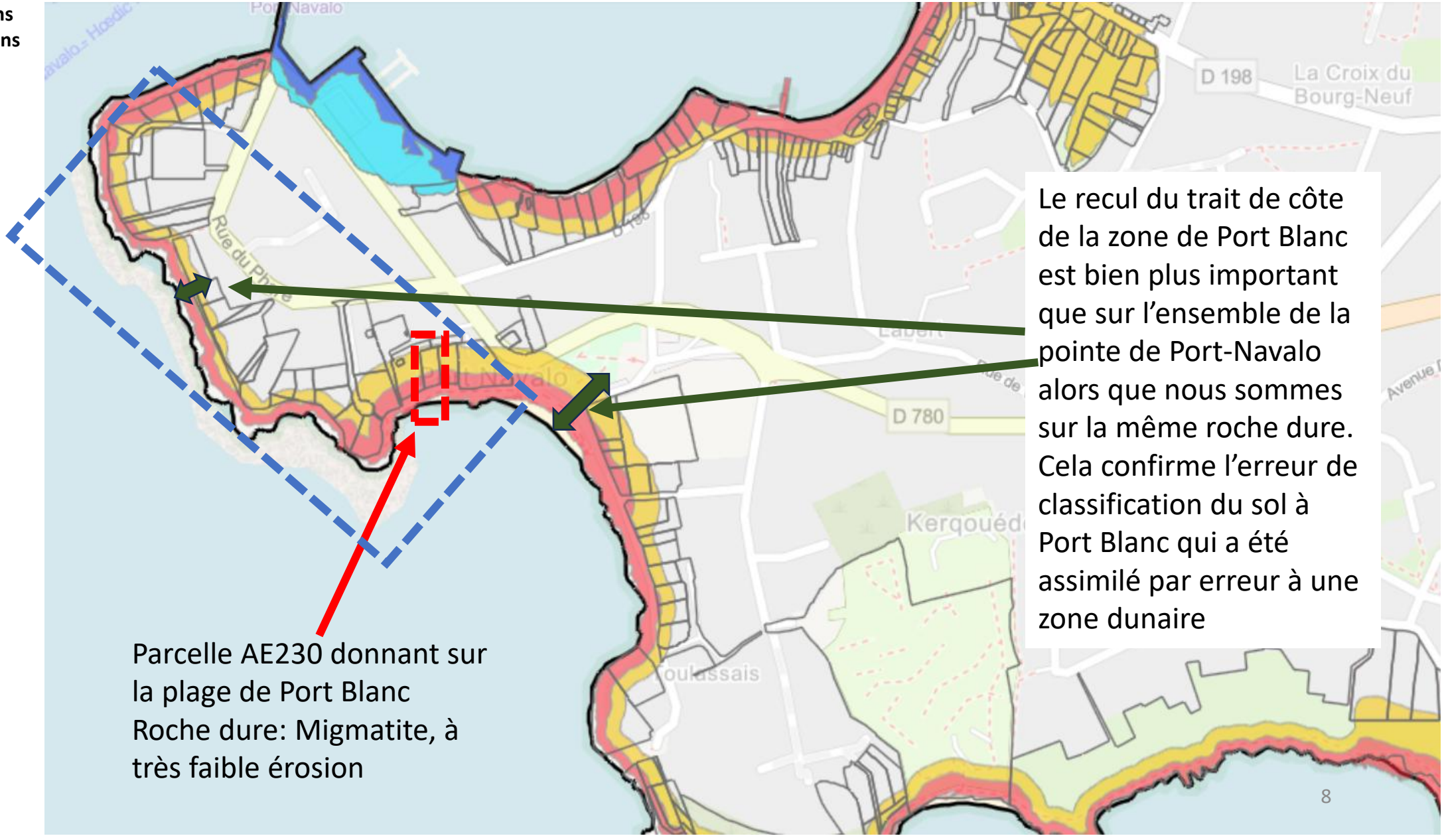
Anomalie: classification erronée de la géomorphologie du terrain

Le recul du trait de côte calculé par GMVA (25m à 30 ans et 50m à 100 ans) est basé sur une moyenne du taux d'érosion départemental qui ne tient pas compte de la spécificité de la roche sur laquelle la zone de Port-Blanc et tout particulièrement la parcelle AE230 se trouvent à savoir de la roche dure migmatite.
La projection de GMVA laisse à penser qu'elle a été faite sur une base de terrain dunaire ce qui est une erreur de classification majeure.



Anomalie de classification géomorphologique de la zone - Zoom plage de Port-Blanc/parcelle AE230

Cartographie du trait de cote à 30 et 100 ans – extrait de https://carto.gmvagglo.bzh/
16 septembre 2026
Rouge : projection à 30 ans
Jaune : projection à 100 ans



Pas de recul du trait de côte observé à la plage de Port-Blanc depuis près d'un siècle

La plage de poche de Port Blanc est adossée à de la roche dure migmatite



La côte devant la parcelle n'a pas évolué depuis le début du 20ème siècle.

Pas de recul du trait de côte observé à la plage de Port-Blanc depuis près d'un siècle

La plage de poche de Port Blanc est adossée à de la roche dure migmatite et le trait de côte n'a pas évolué depuis les années 1950.

<u>Une analyse diachronique aurait du être faite</u>





Indicateur national de l'érosion côtière - Version 2026

Périodes | Post 1950 | Post 1975 | Po

L'indicateur national de l'érosion côtière - Version 2026 - est calculé sur plusieurs périodes de temps.

Les périodes "Post" s'étendent jusqu'aux années 2020.

Pour plus de détails, rendez-vous sur Géolittotal.

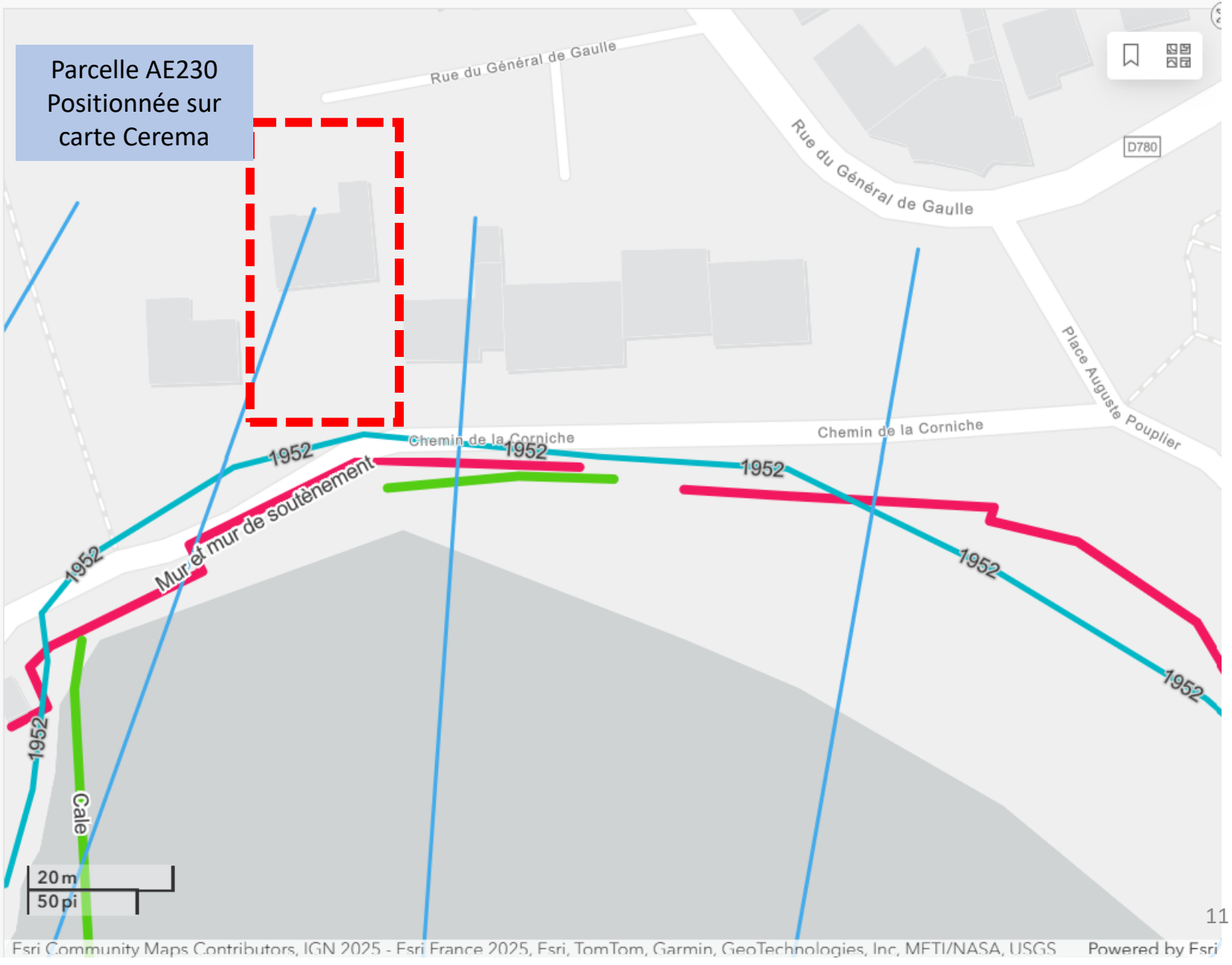
Profils

Traits de côte

- Tracé(s) postérieur(s) à 2015
- Tracé(s) entre 2006 et 2015
- Tracé(s) entre 1998 et 2005
- Tracé(s) entre 1966 et 1997
- Tracé(s) entre 1940 et 1965

Ouvrages et aménagements littoraux

- Ouvrages se substituant au trait de côte
- Ouvrages de lutte contre l'érosion

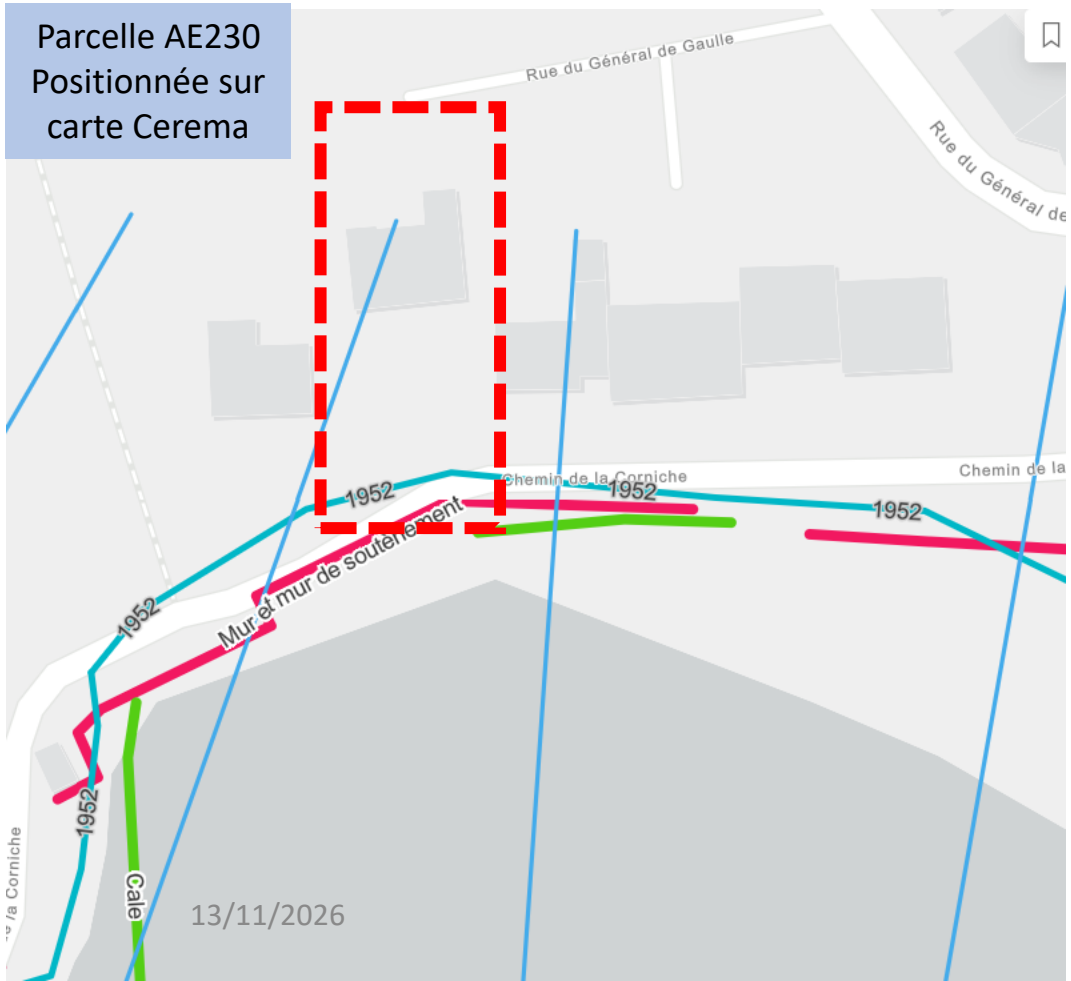


Positionnement de la projection de GMVA Vs l'indicateur national de l'érosion publié en 2026 par le Céréma

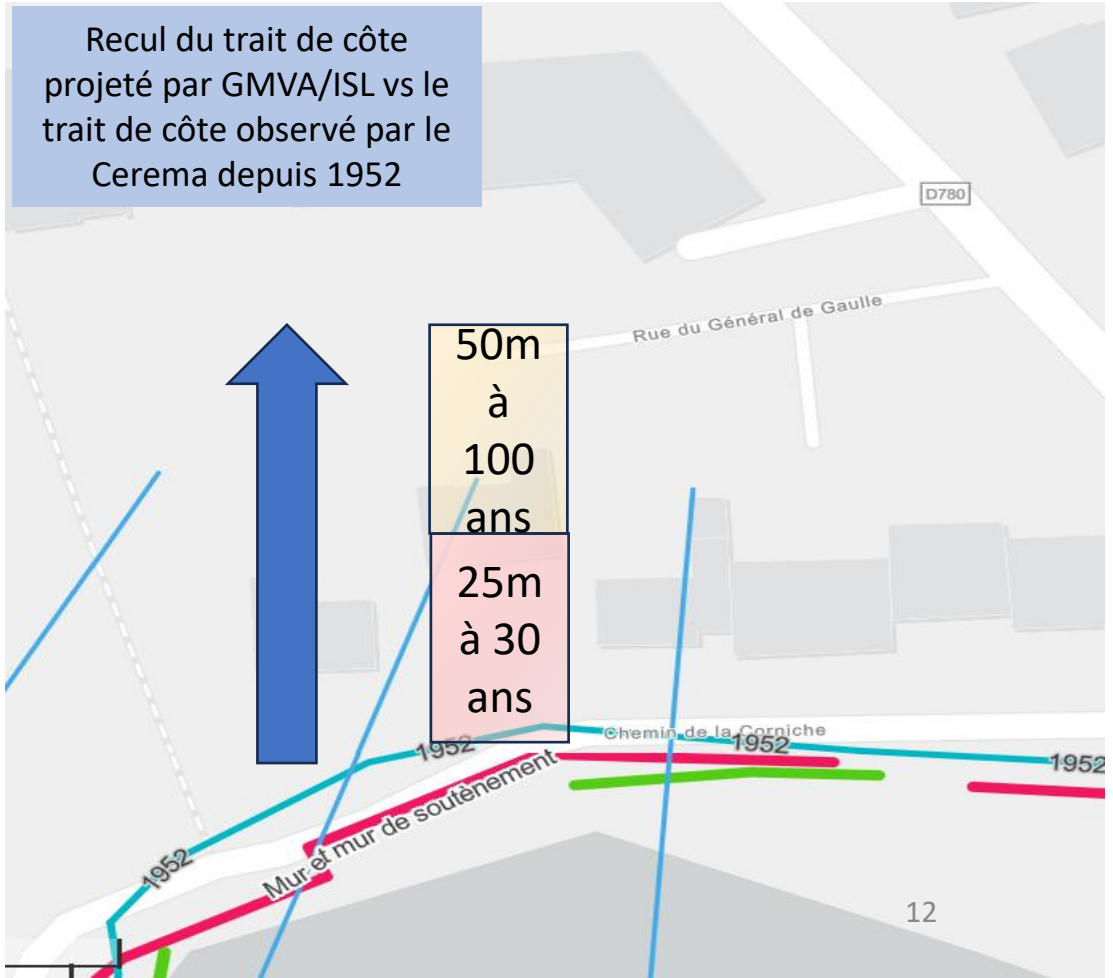
https://cartagene.cerema.fr/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=9dbd12049939465481fe76a126b5298f&page=Page-1

Outre la visualisation très détaillée de l'évolution du trait de côte depuis 1950, le site web propose de la visualiser par périodes : 1950/1975, 1975/2000, 2000/2010, 2010/2020. Depuis 1952 le trait de côte sur la plage Port-Blanc n'a pas évolué. Les informations du Cerema n'ont pas été prises en compte. L'examen d'un expert sur le terrain aurait permis de confronter les projections à la réalité. Une analyse diachronique aurait du être faite.

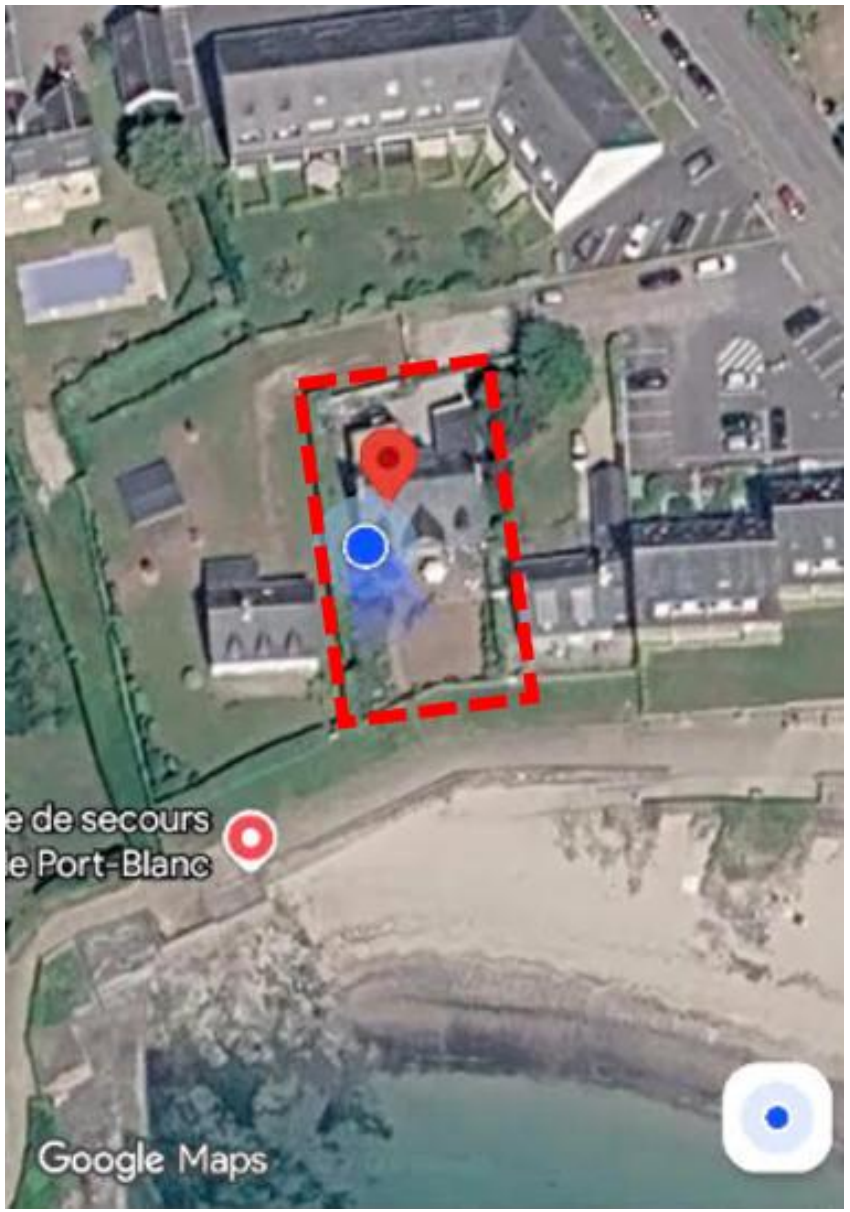
Parcelle AE230 Positionnée sur carte Cerema



Recul du trait de côte projeté par GMVA/ISL vs le trait de côte observé par le Cerema depuis 1952



Recul du trait de côte projeté par GMVA





Quelles sont les questions que nous avons pour GMVA et qui sont restées sans réponse pour l'instant?

1. **Typologie des côtes** — Quelle typologie GMVA a-t-elle attribuée à chaque secteur d'Arzon, sur quels critères et avec quelles vérifications de terrain ? La plage de poche, notamment , Port-Blanc a t elle été distinguées des dunes et des côtes rocheuses ?

2. **Calcul des reculs** — Pour chaque secteur et notamment AE230 et chaque horizon de temps, quelles valeurs ont été retenues pour Tx, Lmax, le changement climatique et les incertitudes ? Selon quelle formule ces paramètres produisent-ils les limites figurant sur les cartes ? -25m à 30 ans et -50m à 100 ans pour AE230

3. **Évolution historique** — Quelles positions historiques du trait de côte et quels indicateurs ont été utilisés par secteur ? Pourquoi certaines projections reposent-elles sur un nombre limité de dates, et comment leur cohérence avec les évolutions observées a-t-elle été vérifiée ? Pourquoi une analyse diachronique n'a t elle pas été effectuée?

4. **Recul événementiel et submersion** — Comment GMVA a-t-elle déterminé Lmax et vérifié son adéquation à chaque type de côte ? Comment distingue-t-elle le recul durable du trait de côte des phénomènes de submersion temporaire ?

5. **Changement climatique sur les côtes rocheuses** — Quelles données scientifiques justifient les valeurs de recul retenues pour les roches dures d'Arzon ? Comment la géologie, l'altération, la pente et l'exposition locale ont-elles été prises en compte ?

6. **Incertitudes** — Comment les marges d'incertitude annoncées — notamment 4,2 m à 30 ans et 7 m à 100 ans — ont-elles été calculées, puis intégrées aux cartes ? Quelle conséquence ont-elles sur les limites des zones ?

7. **Visites et spécificités locales** — Quels secteurs d'Arzon ont été visités, quelles observations locales ont été recueillies et quelles modifications ont-elles entraînées dans les cartes ? Comment les ouvrages existants ont-ils été inventoriés et pris en compte ?

8. **Prise en compte dans le SCoT** — comment GMVA prévoit-elle de traiter les erreurs ou incertitudes qui seraient confirmées ?

Emettre un avis défavorable aux dispositions du SCoT relatives au recul du trait de côte

1. **Ne pas considérer la cartographie ISL et al. Comme une référence techniquement validée en l'état**, tant que les anomalies signalées n'ont pas reçu de réponse circonstanciée.
    1. Demander à GMVA de produire les justifications des paramètres retenus, les données locales utilisées et les règles précises de construction du tracé cartographique.
    2. Faire vérifier les secteurs contestés par une analyse diachronique du trait de côte, une expertise géomorphologique locale et une confrontation systématique aux observations historiques.
    3. Faire réexaminer les plages de poche, les côtes rocheuses dures, ainsi que les secteurs où un supplément de 5 mètres apparaît sans justification identifiable.
    4. Demander que les incertitudes soient explicitement présentées et que leurs conséquences sur les limites des zones soient évaluées avant toute utilisation de ces cartes comme référence pour des décisions d'urbanisme.

2. **Emettre un avis défavorable aux dispositions du SCoT relatives au recul du trait de côte, tant que les anomalies substantielles identifiées dans cette note n'auront pas été examinées et corrigées.**

3. **Recommander à GMVA de faire procéder à une contre-expertise indépendante, comprenant des vérifications sur le terrain, et de réexaminer les dispositions concernées à la lumière de ses conclusions**.

À défaut, GMVA prendrait le risque de fragiliser juridiquement les décisions d'urbanisme qui s'appuieraient sur ces travaux et de susciter des contentieux qui pourraient être évités par un réexamen préalable sérieux.